



FONDS GEORGES-HENRI-LÉVESQUE

BOURSES DE FIN D'ÉTUDES DE DOCTORAT

(3 bourses de 4 000 \$)

Le Fonds Georges-Henri-Lévesque offre **trois (3) bourses de 4 000 \$** pour aider des étudiantes et étudiants à **terminer la rédaction de leur thèse**, celle-ci devant porter obligatoirement sur le thème retenu par le Fonds Georges-Henri-Lévesque, soit **les mutations sociales et économiques et leurs effets sur le développement ou la coopération au Québec, au Canada ou dans les pays en développement**.

On entend par mutations sociales, les évolutions de nos sociétés sur les plans économique, politique, démographique, technologique, culturel, organisationnel, et identitaire, notamment. Ces évolutions engendrent divers impacts sur la qualité des relations internationales, interculturelles, interorganisationnelles et interpersonnelles, et sur la santé et le bien-être des individus qui forment les sociétés.

Il revient aux candidates et candidats de démontrer l'importance du changement étudié, soit en lui-même, soit dans ses effets. Ces bourses sont attribuées par voie de concours. Un comité d'évaluation étudie et classe les candidatures au mérite à partir des données fournies dans le dossier de la demande. Les personnes candidates, ainsi que leur directrice ou directeur de thèse, seront informés de la décision du comité d'évaluation. Cette décision est sans appel.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont admissibles à ce programme les étudiantes et étudiants inscrits à un programme de doctorat (Ph. D.) de la Faculté des sciences sociales qui, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, ne bénéficient pas d'un financement obtenu dans le cadre des concours des grands organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux.
- Au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, les bénéficiaires de la bourse doivent avoir épuisé les sessions d'admissibilité au Fonds de soutien à la réussite et être rendus à la phase finale de rédaction.
- Aussi, il est obligatoire que le dépôt de la thèse se fasse au cours des douze mois suivant l'annonce des résultats. Au-delà de cette date, les récipiendaires ne recevront pas le dernier versement de la bourse.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- L'entrée en vigueur de la bourse est fixée par les récipiendaires et doit correspondre au début d'une des deux sessions qui suivent l'annonce des résultats. Le premier versement (1 700\$) est effectué au début de la session choisie par chaque récipiendaire.
- Le second versement (1 700 \$) est accordé suite à la présentation d'un court bilan de l'état d'avancement de la thèse et d'un échéancier des travaux, approuvés par la directrice ou le directeur de thèse. Il doit avoir lieu à la session suivante.
- Le troisième versement (600 \$) aura lieu au moment du dépôt de la thèse. Il est obligatoire que le dépôt de la thèse se fasse au cours des douze mois suivant l'annonce des résultats; au-delà de cette date, le montant de 600 \$ ne sera pas remis.

CUMUL

Le cumul de bourses facultaires* n'est pas permis. Si la personne récipiendaire obtient deux bourses de la Faculté, elle devra en décliner une. Cependant, le cumul avec une bourse externe est autorisé jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année, incluant les bourses offertes par les organismes subventionnaires, les centres et équipes de recherche, les départements et écoles et les directrices ou directeurs de thèse, mais excluant la Bourse de soutien à la réussite. Il est de la responsabilité de la personne récipiendaire de respecter cette condition.

* Bourse d'excellence au doctorat du Fonds facultaire d'enseignement et de recherche (FFER); bourse de soutien à la recherche des 2e et 3e cycles - Georges-Henri-Lévesque; bourse de fin d'études de doctorat - Georges-Henri-Lévesque; bourse d'excellence au doctorat - Fonds Rolland-R.-Tougas

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères utilisés par le comité d'évaluation sont les suivants :

- **Qualité du dossier académique** (résultats scolaires au 3ème cycle, mentions d'honneur ou d'excellence, prix et bourses obtenus, autres distinctions académiques) – 30 %
- **Qualité et pertinence de la thèse** (pertinence théorique, scientifique et/ou sociale de l'étude, clarté des objectifs et/ou des hypothèses, adéquation de la méthodologie en lien avec les objectifs / hypothèses de l'étude, contribution originale aux connaissances, retombées escomptées) – 20 %
- **Niveau d'avancement et réalisme de terminer dans l'année suivant l'obtention de la bourse** (stade d'avancement des travaux – l'analyse des données devrait être au moins amorcée, somme de travail qui reste à faire avant le dépôt initial, démonstration du réalisme et de la capacité d'accomplir ce travail dans les 12 mois suivant l'octroi) – 50 %

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un résumé du projet de thèse ET un état de l'avancement des travaux ;
- La justification de la pertinence du projet par rapport au thème retenu par le Fonds Georges-Henri-Lévesque (section d'au maximum une page à inclure dans le résumé du projet);
- Le plan de travail avec échéancier;
- Une copie des relevés de notes officiels des études effectuées aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de thèse (répondant).
- **La personne candidate a la responsabilité de s'assurer que son dossier contient toutes les pièces requises. Les dossiers incomplets ne seront pas transmis au comité d'évaluation.**

DATE DE DÉPÔT DES DEMANDES

- **Le dossier, incluant tous les documents à télécharger, doit être complété sur la plateforme électronique à partir du site du Bureau des bourses et de l'aide financière.** Aucun document soumis par courriel ou en version papier ne sera accepté. Le dossier doit être complété **au plus tard le 2 avril 2024.**
- Concernant la **lettre d'appui de la direction de thèse**:
 - Elle doit être téléchargée au dossier de candidature **au plus tard le 2 avril 2024.**
 - La personne candidate doit inscrire l'adresse courriel à laquelle sa directrice ou son directeur (répondant) souhaite recevoir le lien électronique. Ce lien permettra au répondant d'accéder à une page réservée à la présentation de la lettre d'appui. Une fois enregistrée, la lettre sera jointe au dossier de candidature et un courriel de confirmation sera envoyé à la personne candidate. La personne candidate sera ainsi avisée que la lettre est téléchargée, mais elle ne pourra pas en consulter le contenu.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les personnes qui ont soumis une candidature recevront une réponse à leur demande entre six et huit semaines après la date de fin du concours.